

Le Sénat a vérifié l'ordre et bien commencé, à l'heure prescrite par la Chambre des Représentants de la Louisiane. Il a donné le bill de la Loterie, d'une importance vitale, la majorité constitutionnelle de deux tiers, c'est-à-dire 21 voix, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

On n'attend plus aujourd'hui que le message dans lequel le gouverneur annonce, selon toutes probabilités, qu'il a obtenu l'assentiment de la majorité des deux tiers de la législature pour la Constitution de l'Etat, et que le Sénat, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

Quel qu'il en soit, on prête à M. Nichols, la prévision de son succès malgré tout la prérogative de veto. On s'attend à ce qu'il attende la dernière heure, c'est-à-dire les cinq jours précédant la Constitution à l'Exécutif, et qu'il espère que, s'il est refusé, il sera en mesure de changer la situation, et que le Sénat fera ce que l'Assemblée Générale a pu voter pour la cause.

On n'attend plus aujourd'hui que le message dans lequel le gouverneur annonce, selon toutes probabilités, qu'il a obtenu l'assentiment de la majorité des deux tiers de la législature pour la Constitution de l'Etat, et que le Sénat, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

On n'attend plus aujourd'hui que le message dans lequel le gouverneur annonce, selon toutes probabilités, qu'il a obtenu l'assentiment de la majorité des deux tiers de la législature pour la Constitution de l'Etat, et que le Sénat, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

On n'attend plus aujourd'hui que le message dans lequel le gouverneur annonce, selon toutes probabilités, qu'il a obtenu l'assentiment de la majorité des deux tiers de la législature pour la Constitution de l'Etat, et que le Sénat, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

On n'attend plus aujourd'hui que le message dans lequel le gouverneur annonce, selon toutes probabilités, qu'il a obtenu l'assentiment de la majorité des deux tiers de la législature pour la Constitution de l'Etat, et que le Sénat, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

On n'attend plus aujourd'hui que le message dans lequel le gouverneur annonce, selon toutes probabilités, qu'il a obtenu l'assentiment de la majorité des deux tiers de la législature pour la Constitution de l'Etat, et que le Sénat, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

On n'attend plus aujourd'hui que le message dans lequel le gouverneur annonce, selon toutes probabilités, qu'il a obtenu l'assentiment de la majorité des deux tiers de la législature pour la Constitution de l'Etat, et que le Sénat, après avoir adopté un amendement qui avait été adopté par la Chambre et qui avait été amendé par le Sénat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

DE PECHE'S Télégraphiques TRANSMISES A L'ETIQUETTE.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

Washington. - Le Congrès a adopté un projet de loi qui autorise le président à déclarer l'état de siège en cas de rébellion ou d'insurrection, et à suspendre temporairement les privilèges du grand jury.

H. H. HOLLERS. Particulièrement Intéressant.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

Le 14 Juillet. - L'année dernière, lors de la célébration de Centenaire de la République Française, une manifestation de la population de la Nouvelle-Orléans, sous le patronage de la Société Française de la Nouvelle-Orléans, eut lieu le 14 Juillet.

JOUR DE COUPONS! Vendredi, des coupons de toutes sortes seront mis en vente à nos prix réduits. De grands bargains peuvent se conclure en Toiles, Articles de Blanc, étoffes se lavant et adriennes. Comme ce jour sera le seul de la saison où la vente de coupons. Nous vous engageons à ne pas le laisser paer sans profit.

155 - RUE DU CANAL - 155 CHEMINS DE FER. Heures d'arrivée et de départ. L'ORLEANS NEW ORLEANS VALLEY RAILROAD. ARRIVEE: 7:30 AM, 10:30 AM, 1:30 PM, 4:30 PM, 7:30 PM. DEPART: 8:00 AM, 11:00 AM, 4:00 PM, 7:00 PM.

NAVIGATION FLUVIALE. DÉPARTS DE LAUSANNE EN VOYAGE. DIMANCHE 14 JUILLET 1890. LONDRES - M. HOLLER & CO. 110 rue de la Harpe. DÉPARTS: 10:00 AM, 1:00 PM, 4:00 PM.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU 14 JUILLET. COMPTES: 1890-1891. BULLETIN MARITIME. 15 JUILLET 1890. REPRISES EN DOUANES. ARRIVÉES: 10:00 AM, 1:00 PM, 4:00 PM.

NEW SOUTH BUILDING AND LOAN ASSOCIATION. 46 rue de Camp, coin Gravier. CAPITAL: \$100,000.00. ACTIONS: \$100.00. OFFICERS: PRESIDENT: HENRY GARDNER. VICE-PRESIDENT: JAMES H. BROWN.

THEATRE DE L'OPERA. Les nouvelles lettres de M. Duran (Part 23) nous apprennent l'engagement de M. Duran, comme basse chantante de grand opéra, avec les deux dernières de la saison à l'Opéra de la Nouvelle-Orléans.

Ventes immobilières. Liste des ventes faites, à la Cour des Encans: Par M. H. H. HOLLERS. MAGASIN EN BRIGNE, No 181 rue de Chartres, 122 et 124 rue Magazine, \$8,000.

Recensement de la Nouvelle-Orléans. Un travail ordonné par le gouvernement fédéral et par le gouverneur de Louisiane, a été commencé à la Nouvelle-Orléans.

Arrestation de police. Le capitaine de police a fait arrêter un individu qui avait été condamné pour un crime de violence.

Arrestation de police. Le capitaine de police a fait arrêter un individu qui avait été condamné pour un crime de violence.

Arrestation de police. Le capitaine de police a fait arrêter un individu qui avait été condamné pour un crime de violence.

ASSURANCES. Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans. Capital: \$1,000,000.00. AGENTS: J. H. HOLLERS & CO.

ASSURANCES. Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans. Capital: \$1,000,000.00. AGENTS: J. H. HOLLERS & CO.

ASSURANCES. Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans. Capital: \$1,000,000.00. AGENTS: J. H. HOLLERS & CO.

ASSURANCES. Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans. Capital: \$1,000,000.00. AGENTS: J. H. HOLLERS & CO.

ASSURANCES. Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans. Capital: \$1,000,000.00. AGENTS: J. H. HOLLERS & CO.